



Sud-Solidaires BPCE – Section Caisse d'épargne APC

21 B, rue Edmond Proust - 79000 NIORT

06-37-61-34-04 / 06-15-79-25-99

sudceapc@yahoo.fr / www.ceapc.sudbpce.com

sudsolidaires.ceapc



SUDBPCE



Sud Groupe BPCE



Mai 2021

LE TÉLÉTRAVAIL POUR LES AGENCES C'EST POSSIBLE !

Passer du « *Dire* » au « *Faire* »

Comme vous vous en souvenez, **Sud-Solidaires** a posté il y a quelques semaines, un sondage sous Yammer (supprimé depuis par la direction, car gênant !), sur vos attentes en terme de télétravail.

Résultat : 1200 votants dont 90 % souhaitant avoir accès à ce mode de travail.

Sud-Solidaires est un syndicat d'adhérent-es donc de terrain et à l'écoute des salarié-es. De fait, nous nous sommes emparé-es de cette revendication sachant que la gestion du télétravail a généré des inégalités de traitement (conséquences sur la santé et les salaires), face au risque Covid entre les personnels travaillant aux sièges et ceux œuvrant dans les agences.

C'est pourquoi, dès l'annonce des fermetures d'écoles, **Sud-Solidaires** a envoyé un courrier à la direction demandant un CSE extra sur ce sujet qui s'est tenu dès le lendemain. Nous avons sollicité la présence de l'inspection du travail, connaissant le peu de volonté de l'entreprise de mettre en place le télétravail pour le réseau (d'autres CE l'ont mis en place sur 1 journée).

Sans grande surprise, aucune mesure mise en place pour protéger les client-es et les salarié-es comme demandé par le ministère du travail aux grandes entreprises. L'inspecteur a donc envoyé un courrier enjoignant la direction à prendre des mesures favorables au télétravail dans les agences au

regard d'activités listées comme étant compatibles. Réponse attendu pour le 7 Avril.

Le 7 Avril, la direction demande à l'inspection du travail un délai supplémentaire !

Le 9 Avril, la direction s'est exonérée de sa responsabilité de protéger la santé des salarié-es via une réponse tenant en 5 pages alambiquées à la sauce juridique. Tout ça pour expliquer pourquoi elle s'occupait du protocole sanitaire. Bref vous l'aurez compris elle a répondu de manière exclusivement juridique en faisant abstraction de la santé des salarié-es des agences.

Retour de bâton immédiat et mise en demeure par l'Inspection du Travail afin « d'élaborer et mettre en œuvre des mesures de prévention du risque Covid-19 telles que préconisées par les autorités sanitaires, en particulier le télétravail (sic) ».

Pour le **moment** standby, elle a fait appel de la décision et préfère se battre contre l'inspection du travail plutôt que d'organiser la mise en place des mesures sanitaires protectrices !

Ignoble stratégie supposée profiter à l'accroissement des réserves financières, au seul nom de l'argent et donc au détriment des salarié-es.





Sud-Solidaires a aussi demandé bien sûr, la prise en charge à 100 % des salaires pour celles et ceux qui ont été en chômage partiel (principalement les collègues d'Agence avec baisse de salaire de 16 % plus conséquences sur les périphériques salariaux).

Refus catégorique et immédiat de la direction.

Sud-Solidaires demande en parallèle la baisse des objectifs au vu de la situation économique. Le 22 Avril, le SU a fait une demande de CSE extra mais cette dernière ne comportait aucun point relatif au télétravail des métiers d'agence et aux mesures sanitaires.

Quel autre syndicat multiplie les actions au bénéfice des salarié-es ?

Quel autre syndicat se démène autant pour les salarié-es ?

**A Sud-Solidaires, nous agissons dans l'intérêt de tous
les salarié-es en activant tous les leviers à notre
disposition.**



J'ADHÈRE AU SYNDICAT NATIONAL **Sud-Solidaires** BPCE

NOM :

PRENOM :

SEXE :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE PERSONNELLE :

MAIL PERSONNEL :

CLASSIFICATION :

TELEPHONE :

COTISATION MENSUELLE (0,40 % DU SALAIRE NET hors prime) :

JE M'ENGAGE A PAYER MA COTISATION.

LE :

A :

SIGNATURE :

J'ADHÈRE

Bulletin à retourner à votre section locale Sud-Solidaires : 21 B Rue Edmond Proust – 79000 NIORT

ou à : Sud-Solidaires BPCE – Bâtiment Odysée – 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13

Les informations recueillies ici sont nécessaires à votre adhésion. Elles sont uniquement destinées au secrétariat du syndicat et ne sont en aucun cas transmises à une autre structure. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent (article 34 de la loi du 6/1/1078). Le cas échéant, veuillez - vous adresser au siège du syndicat.